

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/19

Dossier complet le :

29/05/19

N° d'enregistrement :

2019-008272

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain de camping

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom POOLMAN

Prénom Robert

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42 . a)	Terrain de camping et de caravanage permettant l'accueil de 3 emplacements de tentes, 3 emplacements pour caravanes et / ou résidences mobiles de loisirs , et création de 5 habitation légères de loisirs dont 3 chalets bois et 2 cabannes dans les arbres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Terrain de camping et de caravanage permettant l'accueil de 3 emplacements de tentes, 3 emplacements pour caravanes et / ou résidences mobiles de loisirs , et création de 5 habitations légères de loisirs dont 3 chalets bois (surfaces unitaires de 33 m2) et 2 cabannes dans les arbres (surfaces unitaires de 20 m2).

Le projet se situe dans une zone soumise au Règlement national d'urbanisme (RNU).

Aucune nouvelle essence de végétation n'est prévue d'être plantée sur le site.

Les essences présentes sur site seront conservées: feuillus type chêne pour les 2 cabannes dans les arbres, feuillus type bouleaux pour l'aire de camping-caravaning.

4.2 Objectifs du projet

Création d'hébergements de loisirs pour locations saisonnières venant s'ajouter à l'activité de chambres et table d'hôtes déjà existante sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite des travaux de terrassement de type ouverture de tranchées au sol pour distribution de réseau d'eau et d'électricité vers chacun des emplacements de campins / caravanage et chacune des habitations légères de loisirs.

Un terrassement superficiel sera effectué pour la mise en place d'une voie carrossable desservant chacun des emplacement. Cette voie sera simplement empierrée

Un défrichage ponctuel des arbres présents sur site sera effectué pour la construction des chalets en bois et sur le tracés de la voie carrossable.

Les travaux seront séquencés sur plusieurs saisons (2 à 3)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Chaque emplacements sera desservi par un point d'eau et un raccordement à l'électricité. La voie carrossable sera utilisée pour desservir chacun des emplacements bien que les véhicules n'aient pas vocation à stationner sur l'aire de camping mais à l'entrée du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ne sait pas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	10823 m ²
Largeur de la voie d'accès aux emplacements	2,50 m
Longueur totale des tranchées pour réseaux d'eau et d'électricité	263 mL
Longueur totale des tranchées pour réseaux d'assainissement non collectif	126 mL

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit Le Rianon
23600 MALLERET-BOUSSAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 8' 34" E Lat. 46° 20' 44" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	LCAP - Abords de monuments historiques Eglise Saint-Martin de Tours MH inscrit 07/01/1992
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Retrait gonflement des argiles - Aléas faibles
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	Le projet se situe sur un espace de prairie permanente
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	Le projet engendre des entrées et des sorties du site par des véhicules motorisés pendant la durée de la saison touristique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	Le projet engendre la production d'eaux usées de type sanitaires reversées dans une filière d'assainissement non collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	Le projet engendre la production de déchets non dangereux, de type ordures ménagères.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les rejets produit par le projet de type eaux usées seront traitées par une filière d'assainissement non collectif conforme.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas avoir besoins de faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le traitement des déchets et rejets est déjà prévu, le site n'est pas localisé dans un espace naturel sensible et le projet n'a pas d'impact sur l'environnement ou la santé humaine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à :

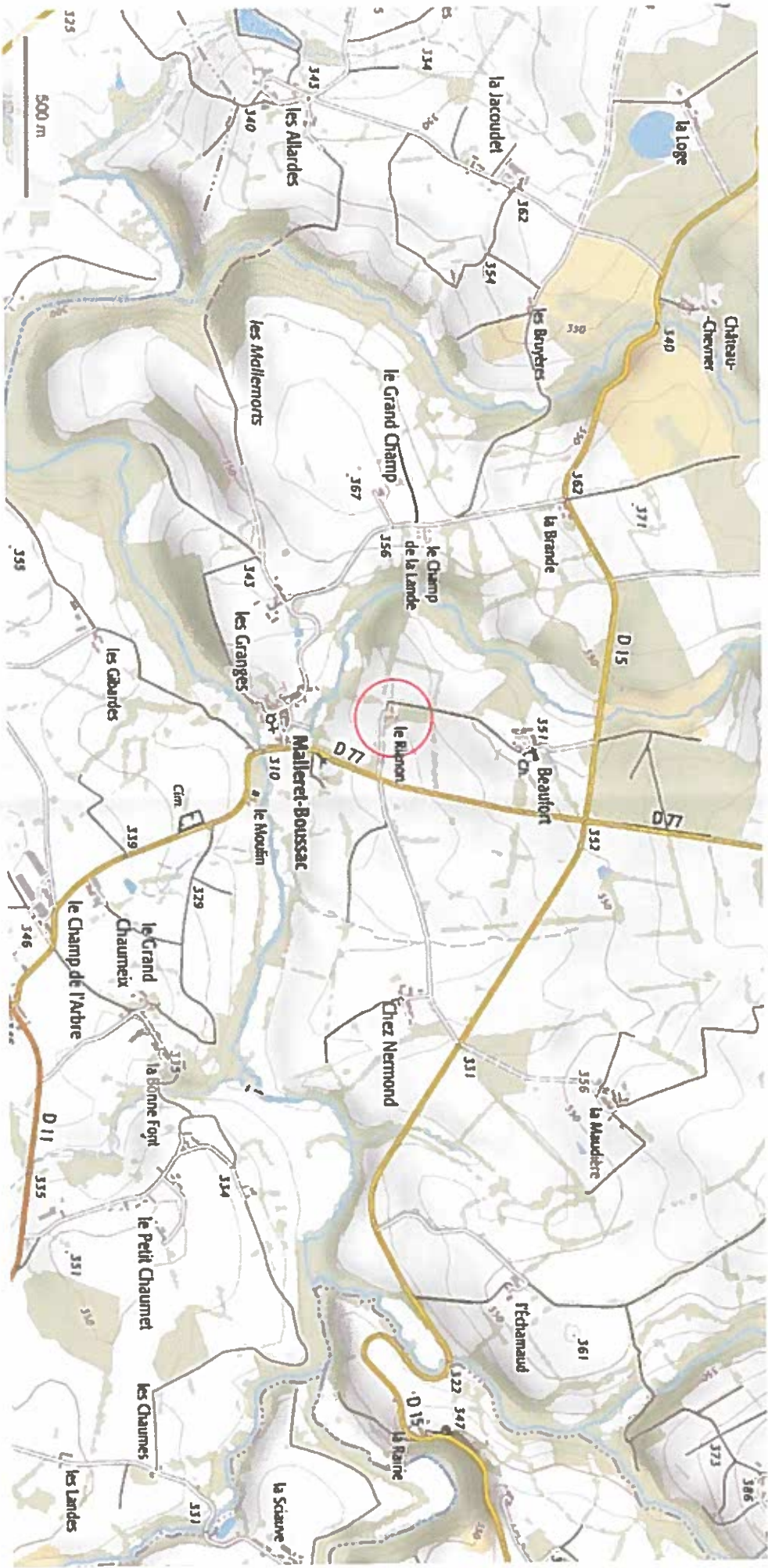
MALLERET-BOUSSAC

le.

27.05.19

Signature

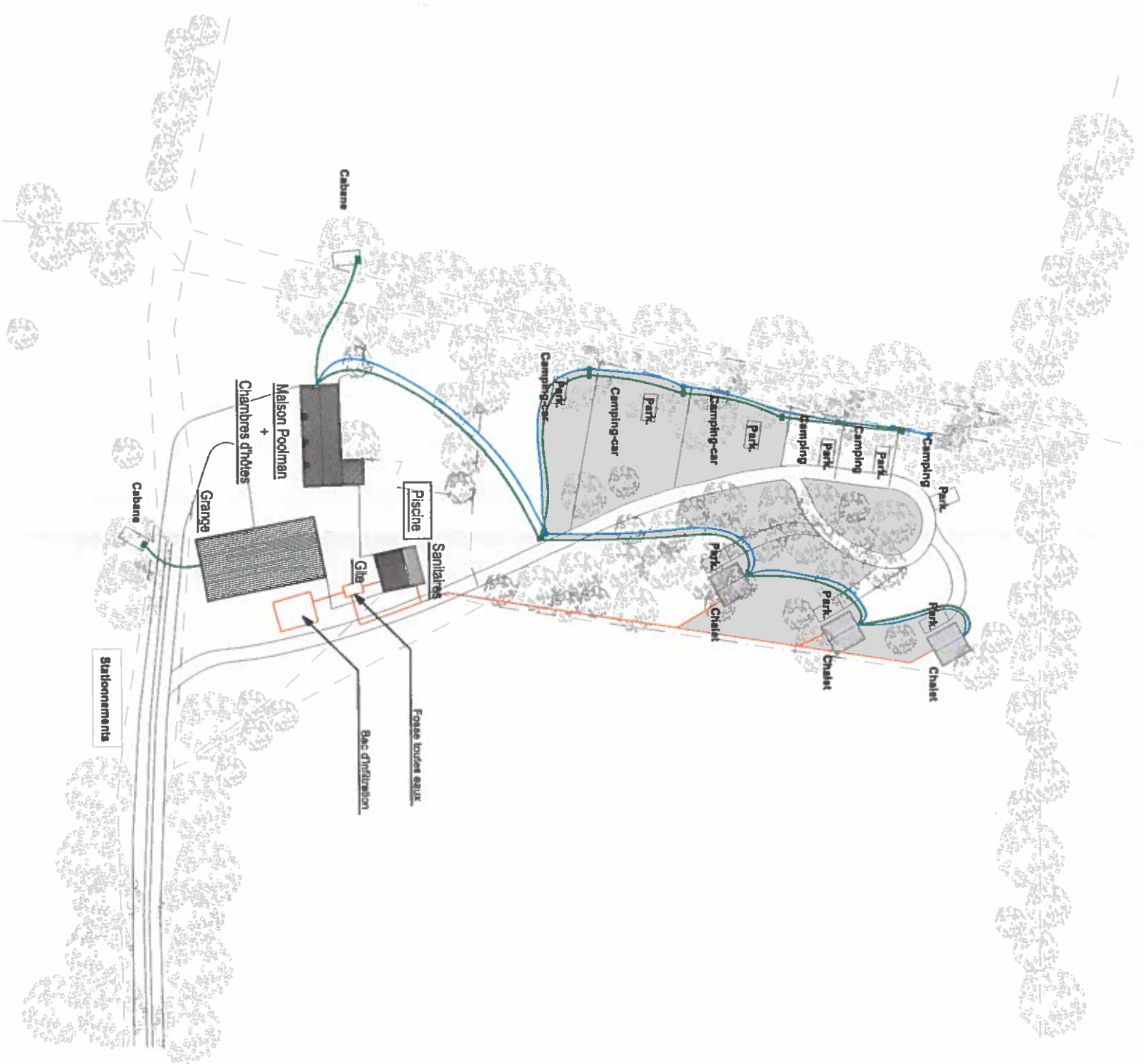




Lemaître - Lévéque Atelier d'Architecture 8 pl de l'Hôtel de Ville - 23600 BOUSSAC / 25, r de Coulmiers - 75014 PARIS				Maitre d'ouvrage: M et Mme POOLMAN Le Rianon 23600 - Malleret-Boussac		Titre: Plan de situation	
Quotient	Altitude	Puissance	Indice	Date	Etat	Format	N° de plan
Aménagement d'un terrain de camping	16_LRI	Evaluation environnementale	A	4 Mai 2019		A3 Echelle 1:25 000	Annexe 2
Le Rianon 23600 - Malleret-Boussac							



LMA Lemaître • Lévêque Atelier d'Architecture 8 pl de l'Hôtel de Ville • 23600 BOUSSAC / 25, r de Coulmiers • 75014 PARIS			Maitre d'ouvrage: M et Mme POOLMAN Le Rianon 23600 • Maillet-Boussac			Titre: Plan des abords du projet			
Ouvrage: Aménagement d'un terrain de camping Le Rianon 23600 • Maillet-Boussac			réf projet 16_LRI	Phase: Evaluation environnementale	Indice: A	Date: 4 Mai 2019	Echelle: 1:5000e	N° de plan: Annexe 5	



Distribution d'électricité

Distribution d'eau

Eaux usées

N

Lemaître - Lévêque Atelier d'Architecture 8 pl de l'Hotel de Ville . 23600 BOUSSAC / 25 . r de Coulliniers . 75014 PARIS			Maitre d'ouvrage: M et Mme POOLMAN Le Rianon 23600 . Maillet-Boussac			Titre: Plan de composition du projet			
Ouvrage Aménagement d'un terrain de camping Le Rianon 23600 . Maillet-Boussac			dt projet: 16_LRI	Phase Evaluation environnementale	Index A	Date 4 Mai 2019	Etat 06 Projeté	Format: A3 Echelle 1:1000	N° de plan: Annexe 4

Photographies de la zone d'implantation

Le projet prendra place un terrain appartenant déjà aux propriétaires. Ce terrain est situé sur la commune de Malleret-Boussac au lieu dit Le Rianon. Les propriétaires y ont une activité touristique d'hébergements de loisir comprenant des chambres d'hôtes et un gîte. Ils souhaiteraient dans les années à venir développer leur activité avec des hébergements supplémentaires sous la forme d'emplacements de camping et caravanes, de chalets à louer et de cabanes dans les arbres.



Plan de localisation des prises de vues



Photographie P1



Photographie P2



Photographie P3



Photographie P4

Lemaître - Lévêque Atelier d'Architecture 8 pl de l'Hôtel de Ville - 23600 BOUSSAC / 25, r de Coumiers - 75014 PARIS				Maitre d'ouvrage		Titre	
Anénagement d'un terrain de camping Le Rianon 23600 - Malleret-Boussac				M et Mme POOLMAN Le Rianon 23600 - Malleret-Boussac		Photographies de la zone d'implantation	
Quotient	N° projet	Phase	Indice	Date	Etat	Format :	N° de page
	16_LRI	Evaluation environnementale	A	4 Mai 2019		A3 Escale :	Annexe 3